

## VILLE DE SPA

### ARRETE DE POLICE

#### **LIMITATION DE LA CIRCULATION A CREPPE, DU 24 AU 27 MAI 2019, A L'OCCASION DE LA KERMESSE ANNUELLE**

Le Collège communal,

- Attendu que l'Amicale du Plateau SCRL (Mme Marie-Paule FASSIN: 0494/335100) organise la kermesse dans le village de Creppe du 24 au 27 mai 2019.
- Attendu que plusieurs manèges forains seront installés rue de l'Eglise, en ce compris au carrefour avec le chemin des Essarts.
- Attendu que, à cette occasion, une brocante sera organisée le dimanche 26 mai 2019, de 06h00 à 18h00.
- Attendu que ces diverses installations auront pour effet de réduire la largeur du passage libre sur la voirie.
- Attendu qu'il convient néanmoins de laisser aux brocanteurs une aire suffisante pour s'installer le dimanche 26 mai 2019.
- Attendu que l'implantation devra permettre, en permanence, le passage de véhicules des secours et donc qu'un passage d'au moins 4 mètres de large devra rester libre sur toutes les voies publiques.
- Attendu qu'il y a lieu de prendre toutes les mesures utiles en vue d'éviter les accidents et les risques d'encombres.
- Vu la loi relative à la police de la circulation routière.
- Vu le règlement général sur la police de la circulation routière.
- Vu l'arrêté ministériel fixant les dimensions minimales et les conditions particulières de placement de la signalisation routière.
- Vu la circulaire ministérielle relative aux règlements complémentaires et de placement de la signalisation routière.
- Vu la nouvelle loi communale.

#### **ARRETE :**

##### **Article 1:**

##### **L'arrêt et le stationnement seront interdits**

Le dimanche 26 mai 2019, entre 05h00 et 20h00,

- RUE DE L'EGLISE: du carrefour avec l'avenue André Guillaume au carrefour avec le chemin du Wérihay, de part et d'autre de la chaussée.

Cette disposition sera signalée par les signaux **E.3** avec panneaux additionnels « **Sauf brocanteurs** » placés 24h00 à l'avance.

##### **Article 2:**

##### **La circulation des véhicules sera limitée aux brocanteurs:**

Le dimanche 26 mai 2019, entre 05h00 et 20h00,

- RUE DE L'EGLISE: du carrefour avec l'avenue André Guillaume au carrefour avec le chemin du Wérihay.

Cette disposition sera signalée par le placement de barrières sur lesquelles seront montés les signaux **C3** avec **panneaux additionnels** « **Sauf brocanteurs** » aux deux carrefours susmentionnés.

Une **pré-signalisation** sera placée rue de l'Eglise au carrefour avec le chemin des Moutons pour « dévier » les brocanteurs vers le Croupet du Chaîneux et le chemin des Essarts.

##### **Article 3:**

##### **La circulation des véhicules sera limitée aux riverains, fournisseurs et collecteurs d'immondices:**

- Du mercredi 22 mai 2019 – 07h00 au dimanche 26 mai 2019 – 06h00

**et**

- Du dimanche 27 mai 2019 – 20h00 h au mardi 28 mai 2019 – 14h00

- RUE DE L'EGLISE: - du carrefour avec l'avenue André Guillaume au carrefour avec le chemin du Wérihay.

Cette disposition sera signalée par le placement de barrières sur lesquelles seront montés les signaux **C3 avec panneaux additionnels « Sauf riverains, fournisseurs et collecteurs d'immondices »** aux deux carrefours susmentionnés ainsi qu'au carrefour formé par le chemin des Essarts et Dri Les Cortis (à l'attention des usagers circulant en direction de la rue de l'Eglise).

**Article 4:**

- Du mercredi 22 mai 2019 – 07h00 au mardi 28 mai 2019 – 14h00

**Un itinéraire de déviation** composé de signaux **F.41** sera balisé au départ du carrefour formé par l'avenue André Guillaume et la rue de l'Eglise, par l'avenue André Guillaume, le chemin du Praillage, la Grande Ruelle et le chemin du Wérihay (et inversément).

**Article 5:**

La signalisation qui serait contraire aux présentes dispositions sera masquée durant le laps de temps indiqué au présent.

- Copie du présent sera transmise aux Greffes des Tribunaux de I° Instance et de Police à VERVIERS, à monsieur le Commissaire de police -Chef de la Zone de police des Fagnes, pour disposition.

EN SEANCE A SPA, le 2019

Présent : Mme S. DELETTRE, Bourgmestre-Présidente;

MM. et Mme W.M. KUO, Fr. BASTIN, P. MATHY,

Ch. GUYOT-STEVENSON, Y. FREDERIC, Échevins;

M. N. TEFNIN, Président du Centre public d'action sociale;

M. Fr. TASQUIN, Directeur général.

Par le Collège :

Le Secrétaire,  
M. Fr. TASQUIN

La Présidente,  
S. DELETTRE

---

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME :

Par le Collège :

Le Directeur général,

La Bourgmestre,